



ASSOCIATION SPORTIVE DE LOUVECIENNES

Compte rendu de la réunion de bureau du Conseil d'administration du mardi 10 décembre 2019

1 Personnes présentes

Jean-Claude Levern : Président
Françoise Leclerc : Trésorière
Georges Sueur :Secrétaire :
Christine Roumilhac: .Secrétaire-adjointe
Bernard Tournier :membre
Corinne Gondek.....membre
Daniel Lecluze :membre
Jean-Claude Miremont : .membre
L. Lesage:.....membre
Pascal Bonne.....membre

Boleslas Palewski : Maire adjoint délégué à la jeunesse et aux sports
François Méchin : ..Expert-comptable

Personnes absentes

Victor Daponte : Conseiller Municipal,
Adolphe Mendi membre
Corinne Gondek membre

Mot du Président

Le Président présente les membres du conseil d'administration dans leur fonction ainsi que les deux nouveaux membres: . Pascal Bonne et Bernard Lesage

Documents OSTR

Françoise Leclerc explique, concernant la médecine du travail, les documents que les présidents qui ont des salariés doivent remplir.

Ces dossiers concernent les sections qui ont : du personnel d'entretien ou administratif ou des professionnels licenciés.

La question se pose de suite pour les animateurs de la section handball dont la fonction sportive de professeur bénévole ne correspond pas à leur statut actuel déclaré d'administratif.

Des disparités de gestion apparaissent d'ailleurs dans d'autres sections, telles que le karaté, le yoga, le judo et le taïchi.

François Méchin propose de former une commission « gestion du personnel » et demande et souhaite sa création immédiate.

4 membres du bureau se proposent pour former celle-ci, soit : Françoise Leclerc, Christine Roumilhac, Daniel Lecluze et Jean-Claude Miremont. Ils devront se gérer et définir un calendrier de travail

Statut des licenciés

Pour mémoire rappelle F. Leclerc, le renouvellement de leur licence est annuel.

Problème de la gestion du Taïchi

Une longue discussion s'engage de nouveau.

En regard de la situation confuse actuelle, J C Miremont tente de résumer la situation et de faire part de son point de vue. De nombreuses réunions ont eu lieu au sein de cette section concernant cette ambiguïté de gestion naviguant entre le juridique, le ressenti et le double chapeau à cheval sur Tseu Jan et l'ASL.

F. Méchin laisse entendre qu'il est grand temps de mettre de l'ordre juridiquement au sein de cette confusion et propose au fil des diverses réflexions un montage tant administratif qu'à administratif et juridique qui passera par une dissolution et une absorption des salariés.

Elle conduira à: un report de l'assemblée du Taïchi de ce 18 décembre ultérieurement

Une meilleure information des adhérents de la section

Le transfert du personnel salarié de l'association Tseu Jan vers l'ASL

et conformément aux règles des associations et de l'ASL: présenter une procuration en cas d'absence, être éligible et pouvoir présenter sa candidature lors de l'assemblée.

Ces dispositions et ce montage proposés par F. Méchin ont été approuvés par le Président et l'ensemble du bureau de l'ASL et tiendront lieu obligatoirement de fil conducteur pour régler et mettre fin à cette situation ambiguë.

Prochain RDV

Le Président
Jean-Claude Lavern

Le Secrétaire
Georges Sueur